



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - RABOU - MM ALBERT - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS C. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - SIMIONI (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

N° 2026/24

Objet : Voirie : Demande d'aide au Département (FDT) pour les travaux de voirie 2026 du Canton Plaine de l'Agout et du Canton de Graulhet (communes de Missècle et Moulayrès)

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté le dossier relatif aux travaux de voirie 2025 des cantons Plaine de l'Agout et de Graulhet.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 450.000 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de solliciter une aide au Département (FDT) pour la réalisation de ces travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- sollicite auprès du Département du Tarn une subvention (FDT) pour les travaux de voirie 2026 des cantons Plaine de l'Agout et de Graulhet,
- sollicite l'accord des conseillers départementaux pour l'octroi de cette subvention,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Francis MOULET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 B1068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.